



TARIFS DES HONORAIRES
AU 1er NOVEMBRE 2020
 Arrêté du 29 Juin 1990 complété par la Loi ALUR du 24 Mars 2014

-I- VENTES :		
Barème	Honoraires H.T	TVA à 20% en sus
Biens inférieurs ou égaux à 50 000 €	4 000 € forfaitairement	à la charge du vendeur, sauf convention contraire.
Biens supérieurs à 50 000 €	1 500 € ajoutés de 5% sur le prix de vente	à la charge du vendeur

-II- LOCATION :				
Locaux Habitations				
Barème	Honoraires T.T.C. : 13,92 % Du loyer annuel			
	BAILLEUR		LOCATAIRE	
	HT	TTC	HT	TTC
Recherche de locataires, visite, rédaction du bail.	5,80%	6,96%	5,80%	6,96%
Etat des lieux	Forfait de 80€ TTC		Forfait de 80€ TTC	

ABC CENTURY 21
 8, boulevard Blossac
 86100 CHATELLERAULT
 05.49.21.00.30

Locaux Commerciaux			
Barème	Honoraires		
Recherche de locataires, rédaction du bail.	8.50% H.T du loyer triennal hors charges	10,2% TTC du loyer triennal hors charges	Honoraires à la charge du locataire

-III- GESTION :					
Barème (nous consulter)					
Service Initial		Service Confort		Service Privilège	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
6% du loyer mensuel	7,20 % du loyer mensuel	7% du loyer mensuel	8,40% du loyer mensuel	8,00% du loyer mensuel	9,60% du loyer mensuel



-IV- AVIS DE VALEUR		
Barème	Honoraires H.T.	TVA à 20% en sus
Honoraires de conseil et d'expertise.	500 €	à la charge du demandeur